

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20230308-2023-09-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Publication : 10/03/2023

**OBJET :**  
**Candidature à  
l'organisation du  
Colloque national 2023  
de France Ramsar à  
Saint-Dizier (52)**

L'an deux mille vingt-trois, le huit mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le deux mars, se sont réunis à 16h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Étaient présents :**

**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Patrick OLLIER,*

En téléconférence :

*Sylvain BERRIOS,*

*Philippe GOUJON,*

*Christophe NAJDOVSKI,*

*François VAUGLIN*

**Au titre du Conseil de Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Pénélope KOMITÈS,*

En téléconférence :

*Pierre RABADAN,*

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Denis LARGHERO,*

En téléconférence :

*Grégoire De la RONCIÈRE,*

*Josiane FISCHER,*

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

En téléconférence :

*Bélaïde BEDREDDINE,*

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

En téléconférence :

*Jean-Pierre BARNAUD*

*Laurence COULON*

*Chantal DURAND*

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En téléconférence :

*Jean-Michel VIART*

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

En téléconférence :

*Jean-Yves MARIN*

Nombre des membres  
composant le  
Comité syndical .....31  
En exercice.....30  
Présents à la  
Séance ..... 18  
Représentés  
par mandat .....6  
Absents .....6

**Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En téléconférence :  
*Régis SARAZIN*

**Au titre de de la Région Grand Est :**

En téléconférence :  
*Annie DUCHENE*

**Étaient absents excusés :**

*Patrice LECLERC,*  
*David ALPHAND,*  
*Jean-Noël AQUA,*  
*Jérôme LORIAU,*  
*Magalie THIBAULT,*  
*Mohamed CHIKOUCHE,*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*Vincent BEDU donne pouvoir à Sylvain BERRIOS*  
*Sylvain RAIFAUD donne pouvoir à François VAUGLIN*  
*Dan LERT donne pouvoir à Pénélope KOMITÈS*  
*Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Patrick OLLIER*  
*Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE*  
*Philippe GUNDALL donne pouvoir à Jean-Michel VIART*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Dans la continuité du succès de la collaboration entre Seine Grands Lacs et le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient relative à l'élaboration d'un Document d'Orientation de la Zone Ramsar des Étangs de la Champagne humide approuvé le 5 octobre dernier, il est proposé de candidater à l'organisation du Colloque national de France Ramsar à Saint-Dizier, fin septembre 2023.

Cet évènement de portée nationale, serait l'occasion de valoriser le patrimoine de Seine Grands Lacs sur les lacs réservoirs, la collaboration avec le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et le Syndicat du Der ainsi que les atouts de cette zone reconnue au niveau international.

Les éditions précédentes du Colloque de France Ramsar se déroulaient sur 3 jours et rassemblaient près de 200 participants, élus et techniciens de tous les sites Ramsar de France, voire éventuellement des délégations étrangères.

Pour l'édition 2023, il est proposé une première journée consacrée aux sujets d'actualités internationales et nationales directement liées aux préoccupations des élus et collectivités. Le second jour serait consacré aux visites de sites remarquables sur la zone Ramsar des Étangs de la Champagne humide (Belval-en-Argonne, Courteranges, Étangs de Ramerupt et de la Horre, Réserve naturelle nationale de la Forêt d'Orient ...). Le troisième jour permettrait des temps d'échanges techniques et thématiques.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est estimé à 50 000 € maximum et fera l'objet de demande de contributions auprès de France Ramsar, de la Ville de Saint-Dizier (mise à disposition gratuite de l'Espace Cœur de Ville, Place du Général de Gaulle), de la Région Grand Est et du Département de la Haute-Marne.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

## DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**Article 1** : **APPROUVE** et **AUTORISE** le Président à candidater auprès de l'association France Ramsar pour l'organisation de l'édition 2023 du Colloque national à Saint-Dizier.

**Article 2** : **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes.

**Article 3** : **PRÉCISE** que les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées sur le budget du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs.

Le Président,



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

### LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)